



Consultation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Consultation du public du 25 avril 2024 au 15 mai 2024

- Projet de délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **fixant le nombre de licences de pêche et l'organisation de la campagne de pêche à pied sur et en dehors des gisements classés de la Charente-Maritime**

- Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

Le Projet de délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine fixant le nombre de licences de pêche et l'organisation de la campagne de pêche à pied sur et en dehors des gisements classés de la Charente-Maritime et le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-C03 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine ont été soumis à la participation du public du 25 avril 2024 au 15 mai 2024.

Les projets de textes, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations et propositions par voie électronique et par voie postale.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ce projet d'arrêté.